



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : A-INT-674

Déposé le : 28.2.2017

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

L'agriculture durable à l'exemple donné par le canton

Texte déposé

L'agriculture suisse est très malmenée ces temps-ci. Ses produits sont confrontés à une concurrence impitoyable de produits à bas prix venant de l'étranger. De plus en plus de critiques surgissent à propos de l'emploi de substances de synthèse pour la production traditionnelle agricole.

L'industrialisation de l'agriculture à l'instar de celle p.ex. en Amérique du Nord ne correspond plus à l'image que se font nos concitoyens et consommateurs. Les grands transformateurs et les grands distributeurs semblent décidés à faire pression sur l'agriculture afin d'optimiser encore leurs profits. Plus de 1'000 domaines agricoles ferment chaque année en Suisse et ce depuis plusieurs décennies. Il est temps de mettre un frein à cette hémorragie.

Malgré ce tableau sombre, il se trouve encore de nombreux jeunes qui suivent la formation agricole et qui sont motivés à relever le défi. La continuité de l'intérêt des jeunes pour la formation agricole dépend de la perspective concernant la durabilité et de la viabilité que peut leur offrir l'école. Est-ce vraiment l'optimisation des paiements directs qu'il faut leur enseigner en premier ? Non, il faut leur montrer par l'exemple pratique l'avantage du travail bien fait, de pouvoir offrir aux consommateurs attentifs le produit qu'ils espèrent obtenir et qu'ils veulent bien payer à son juste prix. La part de ces consommateurs conscients de la situation précaire de l'agriculture, soucieux d'avoir une alimentation saine et de soutenir une agriculture en accord avec la nature, est en constante augmentation.

Seulement 5 à 8% des élèves des écoles d'agriculture choisissent actuellement le cursus de culture biologique. Ce faible pourcentage est probablement proportionnel au manque d'engagement pratique du Canton dans le domaine de l'agriculture biologique. Ils sont probablement souvent démotivés par leurs aînés qui ont été formés selon les principes valables à leur époque, et ils n'ont que trop peu d'exemples pratiques leur permettant d'adopter de modes plus durables de gestion d'une ferme. Actuellement, l'agriculture bio est appliquée à Grange Verney sur une petite partie de la surface du domaine agricole. Or, en Suisse, l'agriculture bio, depuis ses débuts, a été fondée sur la soumission totale d'un domaine à ses règles propres. Le bio parcellaire n'est donc pas autorisé chez nous, ce qui

renforce considérablement sa crédibilité.

Après l'énumération des faits ci-dessus, je me permets d'adresser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelles sont les mesures mise en œuvre par le Conseil d'Etat pour affranchir l'agriculture vaudoise des pesticides et des engrais de synthèse ?
2. Quels sont les soutiens envisagés par le Conseil d'Etat au développement de domaines entièrement dédiés à la formation dans l'agriculture biologique ?
3. Quels sont les soutiens envisagés par le Conseil d'Etat en vue de favoriser la proximité et la diversité dans la production agricole, la transformation artisanale et la vente locale ?
4. Quelles sont les moyens financiers que le Conseil d'Etat entend mettre à disposition pour soutenir les mesures proposées ci-dessus ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



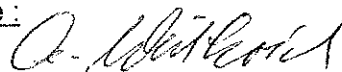
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Wüthrich Andreas

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch